

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20211007_3 du 7 octobre 2021

Direction des Finances

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 1 octobre 2021, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Anaëlle CAILLET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 30

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 5

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Anaëlle CAILLET - Christine CHALAND - Clément DELORME - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Anne PASTUREL - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Patricia VALLON DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à Tassadit BELLABAS

Anne-France ARGANS pouvoir à Anaëlle CAILLET

Cédric BARBIERO pouvoir à Christine CHALAND

Jean-Louis CLAUDE pouvoir à Clément DELORME

Jean-Charles KOHLHAAS pouvoir à Alexandre HEBERT

Objet : Attribution de crédits non affectés

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, sécurité et affaires générales du 28/09/2021

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2021, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

IMPUTATION CONCERNÉE	LIBELLE
Fonction 422 Article 6574	Dispositif Ville, Vie, Vacances

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
ACSO	Séjour découverte sport et nature	1 000 €
ACSO	Journées sport et sensations été 2021	700 €
	TOTAL	1 700,00 €

IMPUTATION CONCERNÉE	LIBELLE
Fonction 213 Article 6574	Secteur Éducation – sorties pédagogiques

ASSOCIATION DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
Ecole primaire Jean Macé	Séjour sans nuitée le 14 Décembre 2020 à L'école Jean Macé <u>Activité</u> : KAPLA Classes : CP-CE1-CE2 123 élèves	599,01 €
Ecole primaire Jean Macé	Séjour sans nuitée le 25 Mai 2021 à L'école Jean Macé <u>Activité</u> : KAPLA PS-MS-GS - 126 élèves	613,62 €
Ecole primaire Jean Macé	Séjour sans nuitée le 18 Juin 2021 à Lyon <u>Activité</u> : Musée maison des canuts : CM1 54 élèves	262,98 €
Ecole primaire Jean Macé	Séjour sans nuitée le 01 Juillet 2021 à la maison de la danse <u>Activité</u> : Spectacle CM2 – 48 élèves	233,76 €
Ecole primaire Ampère	Séjour sans nuitée les 08, 10 et 14 Juin 2021 à Fleurieux sur l'Arbresle <u>Activité</u> : Ferme pédagogique 7 classes 160 élèves	779,20 €
Ecole primaire de la Saulaie	Séjour sans nuitée le 15 Juin 2021 à l'Aquarium du Grand Lyon <u>Activité</u> : visite de l'aquarium CE1 – 22 élèves	107,14 €
Ecole primaire de la Saulaie	Séjour sans nuitée les 10, 11, 17 et 18 Mai 2021 à Fleurieux sur l'Arbresle <u>Activité</u> : visite de la ferme pédagogique des Gones - Toutes les classes de maternelle 80 élèves	387,20 €
Ecole primaire de la Saulaie	Séjour sans nuitée le 11 Juin 2021 au Musée des confluences <u>Activité</u> : visite du musée + parc de Gerland classes de CP et CE2 – 39 élèves	189,93 €
Ecole maternelle des Célestins	Séjour sans nuitée le 10 Juin 2021 à l'école des Célestins <u>Activité</u> : Spectacle et ateliers musicaux - Toutes les classes de maternelle -55 élèves	267,85 €

Ecole maternelle du Golf	Séjour sans nuitée le 4 Juin 2021 à Sainte Colombe Activité : ferme itinérante NATURAMA toutes les classes de maternelle – 66 élèves	321,42 €
	TOTAL	3 762,11 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus pour un montant total de 5 462,11 € (cinq mille quatre cent soixante deux euros et onze cents).

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2021, au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :	
Transmission en préfecture le	/ /
Affichage :	
du	/ / au / /
Clotilde POUZERGUE Maire Conseillère métropolitaine	

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt et un, le sept octobre
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).